

# CONCOURS

**Venez  
enregistrer  
votre  
premier CD  
2 titres**

**Appel aux  
jeunes groupes  
de musiques  
actuelles  
de l'Oise (60)**

# REGLEMENT

**Article 1 :** Ce concours est réservé aux jeunes auteurs - compositeurs - interprètes amateurs du département de l'Oise.

**Article 2 :** Au moins 50 % des musiciens du groupe doivent être domiciliés dans le département de l'Oise.

**Article 3 :** Les groupes candidats devront fournir une maquette sonore, ainsi qu'un press book et une présentation écrite traduisant leurs motivations à ce concours. Les compositions doivent être originales (aucune reprise), tous les styles sont acceptés. La qualité de l'enregistrement ne sera pas un critère déterminant. Il importe tout de même que l'écoute soit convenable. Le comité d'écoute s'intéressera principalement aux qualités artistiques, à l'originalité des créations et à la motivation du groupe. Les candidats devront fournir la liste du matériel qu'ils utilisent (fiche technique).

**Article 4 :** Les dossiers de candidature devront impérativement être arrivés à l'adresse suivante : FDMJC Oise, 6 rue du Général Leclerc - 60800 Crépy en Valois pour le 30 septembre 2009. Le comité d'écoute sélectionnera 4 groupes. Le jury est constitué de professionnels du réseau de la FDMJC Oise, de musiciens et acteurs culturels «musiques actuelles» du département.

**Article 5 :** Les CD et K7 seront envoyés aux frais des candidats et ne seront pas retournés. Le nom de l'artiste ou groupe doit être inscrit sur le support sonore envoyé. Les coordonnées de l'artiste ou responsable du groupe (adresse et numéro de téléphone) devront être jointes.

**Article 6 :** L'enregistrement récompensant les lauréats n'excédera pas 2 titres.

**Article 7 :** Les journées d'enregistrement seront réparties sur 3 structures MJC du département de l'Oise. Chaque groupe bénéficiera d'une demi-journée d'enregistrement. Un encadrement des groupes candidats sera assuré par des musiciens confirmés. L'enregistrement sera effectué par un studio mobile en prise live, puis rajout de chants.

**Article 8 :** Les groupes lauréats bénéficieront d'une journée de mixage sur leurs «lieux de vie» avec le technicien son du studio mobile.

**Article 9 :** Les groupes retenus seront informés par courrier et devront confirmer leur participation et s'engager par convention à se présenter lors de la demi-journée d'enregistrement qui lui sera réservée.

**Article 10 :** Les groupes sélectionnés se verront remettre le support CD de leurs créations. Le but étant de fournir au groupe un outil de promotion et de communication réaliste pour l'aider à avancer et construire son projet collectif.

**Article 11 :** La responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée à l'occasion des déplacements et séjours des candidats.

## Envoyez vos candidatures à :

FDMJC Oise, 6 rue du Général Leclerc - 60800 Crépy en Valois  
Tél. 03 44 94 11 00 - Fax 03 44 94 11 88 - Mail : [fdmjc.oise@club-internet.fr](mailto:fdmjc.oise@club-internet.fr)

Nom du GROUPE

«J'accepte toutes les conditions du présent règlement et m'engage à les respecter.»

Nombre et âge des musiciens

A \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_

Adresse

*Signature et noms de tous les membres du groupe :*

Tél. \_\_\_\_\_

Mail \_\_\_\_\_